



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0142

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet d'Anneau des sciences - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à propositions intitulé Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou Connecting Europe facility (CEF) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne**

service : **Direction générale**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0142**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet d'Anneau des sciences - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à propositions intitulé Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou Connecting Europe facility (CEF) - Demande de subvention auprès de l'Union européenne**

service : Direction générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer sur la candidature de la Métropole de Lyon, pour le projet de l'Anneau des sciences, à l'appel à propositions lancé par l'Union européenne (UE), intitulé "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - ou Connecting Europe facility (CEF)".

Par délibération n° 2013-4045 du 9 juillet 2013, le Conseil a décidé de la poursuite du projet d'Anneau des sciences sur la base du scénario qui relie la porte du Valvert au boulevard Laurent Bonnevey, et a approuvé, d'une part, le programme d'études complémentaires visant à approfondir les points soulevés pendant le débat public portant sur les modalités de financement et de tarification, sur l'insertion urbaine et environnementale des portes, sur les déplacements, sur la requalification de l'axe A 6/A 7, sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey et, d'autre part, le dispositif visant à poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes pendant toute la durée du projet.

Ce programme d'études d'approfondissement est en cours. Il comprend, notamment, des études sur :

- les modalités de financement du projet : identification des ressources nécessaires pour financer le projet, recherche de subventions et de recettes nouvelles, estimation des recettes de péage potentielles et de la contribution de la Métropole, valorisation foncière, etc.,
- l'insertion urbaine et environnementale des portes de l'Anneau des sciences, sur la suppression de l'autoroute A 6/A 7 en cœur de ville et sa transformation en boulevard urbain ainsi que sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey,
- la mobilité et les déplacements dans l'agglomération lyonnaise,
- les dispositions de dialogue, de concertation et de communication qui pourraient être mises en œuvre pendant toute la durée du projet (charte de l'information et de la participation, rôles de garants, site internet, programme de rencontre des parties prenantes du projet, etc.).

Les études de financement ont d'ores et déjà mis en lumière l'éligibilité de certaines dépenses liées au projet à des subventions de l'Union européenne, dans le cadre du MIE.

Ce mécanisme est doté d'une enveloppe de financement de 26 milliards d'euros pour la période 2014-2020, qui est destinée à la préparation et à la mise en œuvre de projets d'intérêt commun dans le secteur des transports.

L'Union européenne a lancé, le 11 septembre 2014, un premier appel à propositions pour la période 2014-2017, dont les objectifs sont les suivants :

- objectif 1 : réduire les goulets d'étranglement et améliorer les liaisons transfrontalières,
- objectif 2 : garantir un transport durable efficace pour anticiper les évolutions de trafic et permettre tous les modes de transports décarbonnés durables et sûrs,
- objectif 3 : optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport et renforcer l'interopérabilité tout en assurant l'accès aux infrastructures de transport.

Au titre de l'objectif 3, l'appel à propositions prévoit, pour la période 2014-2017, une première enveloppe de 750 M€ dont 50 M€ pour cofinancer à 50 % maximum les actions (principalement des études) dans les nœuds urbains qui contribuent directement à l'amélioration des flux de transport de passagers et de fret sur les liaisons européennes ou interurbaines (priorité 5).

Cette notion de nœud urbain (objectif 3) concerne particulièrement la Métropole de Lyon et l'Anneau des sciences qui contribuera à une meilleure connexion entre le Réseau Trans-Européen de transport (RTE-T) et les réseaux de transport de l'agglomération lyonnaise.

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 26 février 2015.

Cet appel à propositions représente une opportunité très intéressante de subventionnement de l'Anneau des sciences. Il s'agit dans un premier temps de présenter une demande de subvention portant sur les études préalables à l'enquête publique du projet (études, reconnaissances, investigations et démarches de toutes natures en vue de la constitution du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de l'infrastructure et de la requalification de l'A 6/A 7 et voiries de l'Ouest), dont le montant éligible à la subvention est d'environ 27,5 M€ HT, soit 33,0 M€ TTC.

Les critères d'analyse du dossier de candidature définis par l'Union européenne sont les suivants :

- la pertinence du projet au regard de l'adéquation entre ses objectifs et les politiques de transport de l'Europe,
- la maturité de la candidature en montrant que le projet a été bien préparé sur le plan politique, technique, organisationnel et administratif,
- l'impact du projet et, notamment, son bien-fondé en terme d'impacts socio-économiques, d'accessibilité et d'impact environnemental,
- la qualité du projet en montrant la capacité du Maître d'ouvrage à mener à terme les études, objet de la demande de subvention, et en acceptant de mettre en place un contrôle indépendant apportant une garantie sur la qualité des études subventionnées.

Les points du dossier de candidature qui devraient apparaître forts aux yeux de l'Union européenne sont les suivants :

- Lyon fait partie des "nœuds urbains du réseau central" tels que définis par l'Union européenne et se situe sur 2 des "corridors" multimodaux du Réseau Trans-Européen de transport (RTE-T),
- l'Anneau des sciences est un projet de réorganisation des déplacements dans l'ouest de l'agglomération, participant à une politique globale de création d'un système de déplacements multimodal équilibré, durable et efficace à l'échelle de l'agglomération. Il combine :
 - . la construction d'une voie express nouvelle bouclant le périphérique permettant, notamment, de désengorger la section du corridor autoroutier A 6-A 7 traversant le centre de l'agglomération et formant un goulet d'étranglement,
 - . la requalification de l'autoroute A 6/A 7 dans sa traversée du centre de l'agglomération et de voiries de l'Ouest, débarrassées de la circulation non locale,
 - . le renforcement de l'offre de transports en commun dans l'ouest de l'agglomération ;

- le projet améliore l'interconnexion entre les réseaux de transport métropolitains et ceux de longue distance (port, aéroports, gares, autoroutes), notamment ceux appartenant au RTE-T,

- en permettant la réorganisation des déplacements autour de bassins de vie, l'Anneau des sciences est le vecteur d'un développement urbain durable. Il assure une intermodalité performante et favorise le report modal vers les mobilités les plus durables. La diminution du trafic sur le réseau local renforce l'attractivité des transports en commun et des modes doux,

- la requalification de l'autoroute A 6/A 7 dans sa traversée du centre de l'agglomération et de voiries de l'Ouest permet d'opérer une recomposition urbaine majeure impactant le cadre de vie de dizaines de milliers de personnes. La voie express nouvelle construite pour boucler le périphérique sera enterrée sur la majeure partie de son linéaire, ce qui permettra un très haut niveau d'intégration et de respect de l'environnement naturel et urbain,

- au travers du rééquilibrage de l'agglomération (désenclavement et développement de sa partie Ouest), l'Anneau des sciences est aussi un levier de développement économique et de cohésion de l'agglomération lyonnaise, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement à l'échelle européenne.

Il est précisé que la présentation du dossier de candidature constitue un engagement de la collectivité à financer les études préalables à l'enquête publique dans l'hypothèse d'une subvention accordée par l'Union européenne et sous réserve de leur approbation par le Conseil. Cet engagement constitue un élément essentiel de démonstration de la maturité du projet et est nécessaire pour optimiser les chances d'aboutissement du dossier présenté.

Il est rappelé qu'aucune dépense relative aux études préalables à l'enquête publique (autres que les études d'approfondissement) et aux prestations de contrôle indépendant n'a été engagée à ce jour.

Par ailleurs, en complément du projet d'Anneau des sciences, il est proposé de solliciter auprès de l'Union européenne une subvention pour le financement de l'amélioration du dispositif de gestion intelligente du trafic routier, commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER), également dans le cadre de la problématique des nœuds urbains ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Union européenne une subvention d'un montant de 13 750 000 € HT, soit 16 500 000 € TTC dans le cadre de la candidature de la Métropole de Lyon, pour son projet d'Anneau des sciences, à l'appel à propositions "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)" ou "Connecting Europe facility (CEF)",

b) - solliciter auprès de l'Union européenne une subvention pour l'amélioration de la régulation du trafic routier dans le cadre de l'appel à propositions "MIE" ou "CEF",

c) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - S'engage à financer les études préalables à l'enquête publique de l'Anneau des sciences dans l'hypothèse d'une subvention accordée par l'Union européenne et sous réserve de leur approbation par le Conseil.

3° - Décide que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 13278 - fonction 844 - opération n° OP09O2170 pour ce qui concerne l'Anneau des sciences et compte 2152 - fonction 847 - opération n° OP2157 "GER CRITER" ainsi que l'opération globalisée "Régulation" (OG 2014 1656) pour ce qui concerne la régulation du trafic routier (système CRITER).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.